

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2012

Convocations adressées le 26 mars 2012

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués votants : 11

Reçu à la Préfecture
d'Indre-et-Loire le :
13 AVR. 2012

Membres titulaires présents :

Monsieur Alain DAYAN, Président – Madame Mélanie FORTIER, 1ère Vice-Présidente – Monsieur Patrick POIRIER, 3^{ème} Vice-Président – Monsieur Christian BRAULT – Monsieur Gilles DEGUET – Monsieur Gilbert HELENE – Monsieur Philippe LE BRETON – Monsieur Alain MICHEL.

Membres titulaires absents :

Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU, 2ème Vice-Président, qui a donné pouvoir à Monsieur Alain MICHEL.

Monsieur Serge BABARY, qui a donné pouvoir à Monsieur Christian BRAULT.

Monsieur Jean-Marie BEFFARA, qui a donné pouvoir à Madame Mélanie FORTIER.

Membres suppléants présents :

/

**CS 12.04.01 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011 ET
AFFECTATION DU RESULTAT**

Madame Mélanie FORTIER, 1^{ère} Vice-Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2011 dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses 2.829.642,43 €

Dont	<i>Charges à caractère général</i>	56.803,08€
	<i>Charges de personnel</i>	95.362,72€
	<i>Autres charges de gestion courante</i>	2.677.476,63€
	comprenant les subventions versées au délégataire.	

Recettes 2.881.477,75 €

Celles-ci se composent essentiellement :

- des contributions des membres du Syndicat	2.853.709,00€
- de l'excédent de fonctionnement reporté	22.705,33€
- de la redevance domaniale versée par la SETA	5.063,42€

soit un excédent de fonctionnement de 51.835,32 €

Investissement

Dépenses 0 €

Recettes 0 €

soit un excédent d'investissement de 0 €

soit un excédent net global de clôture de 51.835,32 €

Il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2011, soit un excédent de 51.835,32 €.

Il est proposé au Comité syndical de donner au résultat l'affectation suivante :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	51.835,32 €
--	-------------

et d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-31 et L 2311-5,

Le Comité syndical, sous la présidence de M -----, Vice-Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Compte Administratif dressé par Monsieur le Président accompagné du compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental,

Considérant que Monsieur Alain DAYAN, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2011, les finances du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

- **APPROUVE** le compte administratif 2011 du Budget Principal,

- **ENTERINE** l'affectation des résultats de l'exercice 2011 :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) 51.835,32 €

Le Comité syndical adopte.

(10 votes pour – 1 abstention : Monsieur Gilles DEGUET)

1 2 AVR. 2012
Acte exécutoire le après transmission et publication ;
les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

Alain DAYAN

